

**PROVINCE DE QUÉBEC**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 20 SEPTEMBRE 2013**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 20 septembre 2013*

Aujourd'hui, à onze heures cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 57 Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.